



Minute sécurité

Utiliser un échafaudage

Règle d'or n° 2

J'utilise tous les moyens de protection contre les chutes



Les règles indispensables à connaître avant de monter sur un échafaudage

- ✓ Utiliser les escaliers, les échelles et trappes pour accéder et changer de niveaux et **refermer** celles-ci après chaque ouverture
- ✓ Il est **interdit de rehausser la plateforme** de l'échafaudage en utilisant par exemple un escabeau, une boîte à outils, une barrière de sécurité
- ✓ **Ne pas démonter ou modifier** les éléments d'échafaudage
- ✓ Ne pas créer de risques pour les travailleurs avoisinants (chutes de pièces, d'outils)
- ✓ En cas de stockage de matériaux, respecter les **limites de charges des planchers**, ne pas encombrer les passages
- ✓ Signaler toute anomalie, par exemple une absence de balisage, au monteur d'échafaudage qui fera apposer si nécessaire une **pancarte accès interdit**

Que dois-je vérifier sur la pancarte d'accès de l'échafaudage?

- ✓ Que l'échafaudage est en accès autorisé
- ✓ Que mon entreprise est autorisée à utiliser l'échafaudage
- ✓ Que la vérification journalière a été effectuée par l'échafaudeur



**Un travail en hauteur ne s'improvise pas !
Il faut maîtriser les règles d'utilisation des différents équipements.**

